



## AVIS : Mesures déployées par la SQI pour le retour au travail

Québec, le 3 août 2020

Dans le contexte du retour progressif des employés de l'État dans leurs espaces habituels de travail, la Société québécoise des infrastructures (SQI) tient à vous rappeler les différentes mesures de santé publique appliquées dans les bâtiments sous sa responsabilité, et ce, tant pour les édifices en propriété que ceux en location.

Depuis l'annonce du port obligatoire du couvre-visage dans les lieux publics :

- Déploiement de l'affichage nécessaire, particulièrement dans les halls, les corridors et les ascenseurs;
- Sensibilisation des firmes de gardiennage au contrôle du port du couvre-visage dans les lieux publics sous leur supervision;
- Signalisation claire de la capacité des espaces publics (particulièrement pour les halls et les ascenseurs).

Les autres mesures déployées par la SQI depuis le début de la pandémie sont évidemment maintenues :

- Installation de la signalisation (lavage des mains, capacité maximale, distanciation physique, hygiène personnelle, escaliers, etc.);
- Marquage au sol pour la distanciation sociale (2 mètres);
- Installation de stations de désinfection des mains;
- Services d'entretien ménager rehaussés (mise à jour des protocoles existants de nettoyage et de désinfection, ainsi que leur application concernant la COVID-19, désinfection accrue, augmentation des fréquences d'entretien des espaces);
- Systèmes de ventilation opérés et entretenus en fonction des recommandations des autorités en matière de santé publique;
- Suivi rigoureux auprès des propriétaires logeant les ministères et organismes à l'égard des mesures à mettre en place dans leurs immeubles (incluant les espaces communs).

Page 1 de 2

# À VOTRE SERVICE

La SQI tient également à vous rappeler l'importance de la contribution de tous afin de maintenir au plus haut degré la sécurité des locaux, notamment dans les espaces sous votre responsabilité :

- Mise en place des mesures permettant la distanciation physique de vos employés et des visiteurs dans vos espaces;
- Respect des règles de distanciation et des mesures d'hygiène;
- Respect du port obligatoire du couvre-visage dans les lieux ciblés par le décret gouvernemental;
- Respect des orientations gouvernementales en matière de retour au travail des employés de l'État.

Nous comptons sur vous afin de porter ces informations à la connaissance de tous les membres de votre personnel et n'hésitez pas à contacter la direction immobilière responsable de votre immeuble ou le centre d'appels de la SQI pour toute situation qui ne rencontrerait pas les mesures édictées.

*La Vice-présidence à l'exploitation des immeubles*

Page 2 de 2



1 877 747-9911

